

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

Présents : MM Didier REY, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVEDRINE, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Martine CAVAILLOLE, Thibaud LABORDE-GANNÉ, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Sylvie CAUMONT, Aimeline REY-BETHBEDER, Caroline BULLY et Christian PIGERON.

Pouvoirs : Jean-Marc GUYOMARD à David VIRENQUE, Alain LABESCAT à Nathalie CUYEU, Christian LÉCHIT à Joël LABORDE-RAYNA, Sébastien PONTILLON à Graziella ARMENGOL.

Absent : Sébastien GARRIDO.

Secrétaire de séance : Joël LABORDE-RAYNA.

I) CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 15 décembre 2025 est effectué.

La CCLO doit installer une déchetterie à Ramous.

Elle a réalisé un diagnostic de ses émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre les effets du changement climatique.

Le taux de la TEOM est maintenu à 8,9 %.

La CCLO poursuit le déploiement du tri à la source des biodéchets.

Un diagnostic routier a été réalisé.

La pose de la première pierre de CAREMAG vient d'être effectuée.

USA RARE EARTH doit installer son usine dédiée aux métaux et terres rares sur le Bassin de Lacq.

L'enquête publique NACRE vient de s'achever.

La CCLO sera ponctionnée à hauteur 1 300 000 € sur son budget 2026.

III) ADMINISTRATION GENERALE

a) Régularisation déplacement voie communale dite de Feugas

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez a procédé, il y a des années, à l'aménagement du complexe économique dénommé Chemstart'up. Pour ce faire, une portion de la voie communale dite de Feugas a été déplacée avec l'accord de la Commune. L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière dispose que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Monsieur le Maire indique cependant que l'acte authentique constatant la cession par la Commune de l'ancienne emprise, ainsi que d'autres parcelles cadastrées ayant servi à cette opération, n'a jamais été dressé, alors que chacun a pris possession des terrains objet de l'opération. C'est pourquoi, il paraît opportun désormais de régulariser cette situation.

Accord du conseil pour déclassement d'une portion de la voie communale n° 8 dite de Feugas, d'une superficie totale d'environ 1 103 m² et cession à la CCLO.

b) Convention de servitudes au profit d'ENEDIS

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section AI numéro 456 et AC numéro 460. Il convient de donner le droit de passage à ENEDIS, outre l'implantation desdites lignes électriques souterraines, pour la mise en œuvre de toutes les canalisations électriques.

En contrepartie des droits concédés à ENEDIS une indemnité unique et forfaitaire de 10,00 euros sera inscrite par acte authentique pour les deux lignes électriques.

Accord du conseil.

c) Convention de servitudes au profit de Territoire d'Energie

Dans le cadre des travaux réalisés par le Territoire d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle 541 D 5 (Hameau d'Urdès), domaine privé de la Commune.

Afin de permettre de préparer l'acte en la forme administrative relatif à la servitude de passage de l'ouvrage électrique, il convient que la commune accepte la servitude à titre gratuit. Accord du conseil.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

Un point est effectué sur les diverses actions prévues par l'école. La commune sera appelée à financer partie du coût d'un voyage scolaire de 2 jours concernant les classes de CE à CM. Le séjour coûtera 165 €/enfant. L'APE souhaite prendre en charge 85 €.

Sur les 80 € restant la commune prendra en charge 35 € et le coût des transports.

V) URBANISME

a) PLUI.

Le PLUi est opérationnel depuis le 28 janvier 2026.

Sur les 4,13 ha destinés à l'accueil de l'habitat, 2 942 m² sont issues des dents creuses, 4 962 m² des mutations, 22 644 m² de l'extension en zone U et 10 738 m² des zones AU habitat.

Pour ce qui est de l'économie, 13 546 m² sont issus du potentiel de densification en U, 5 657 m² d'un STECAL, 33 626 m² de l'extension en zone U. 11 535 m² sont consacrés aux équipements.

Au total, les 10,57 ha représentent 8,42 ha de consommation d'espace agricole.

L'année 2026 sera consacrée à la mise en place du droit de préemption urbain, à la réflexion sur le règlement local de publicité, sur la taxe locale de publicité extérieure et la taxe d'aménagement.

Le Maire indique qu'une personne propriétaire d'un terrain sur Lacq a déposé un recours sur le PLUI.

b) Schéma Directeur de gestion des eaux pluviales

Un point est effectué sur la procédure actuellement en cours. Des travaux restent à réaliser notamment au niveau de l'école. Ceci fait, il sera possible à la commune de bénéficier de la subvention allouée par l'Agence de l'Eau pour ce type de travaux.

VI) FINANCES

a) Budget Annexe Mariaü

Vote du Compte Financier Unique 2025

Il est rappelé la nécessité au vu des règles comptables applicables en la matière que l'opération de lotissement Quartier Mariaü soit régie par un budget annexe.

Le compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestions. Après vérification et ajustements, les écritures passées par la commune et les services du SGC sont concordantes.

Présentation faite par M. Gervais CILLAIRE, le conseil décide de valider ce document qui fait apparaître un déficit d'investissement de 253 595,89 € qui fera l'objet d'un report pur et simple au budget d'investissement de l'exercice suivant. Le besoin d'autofinancement sera couvert en grande majorité par les ventes à venir.

Après que le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal approuve ledit Compte Financier Unique 2025 et décide d'affecter les résultats.

b) Rapport financier sur l'état de la collectivité

Finances : situation financière de la commune fin 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice les résultats de l'exécution du budget. C'est un document conjoint à la commune et au comptable public.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le budget 2025 est le second de la commune nouvelle de Lacq. Vont être étudiées les évolutions existantes entre les comptes financiers uniques 2024 et 2025.

En fonctionnement

Le budget des dépenses de fonctionnement s'élève à **1 888 330,41 €** contre **1 756 085,33 € en 2024**. Il est en hausse de 7 % par rapport à 2024. Il doit être rappelé que l'année 2024 prenait en compte 14 mois d'écritures, les deux communes historiques ayant été dans l'obligation de clôturer rapidement 2023 avant le passage à la commune nouvelle.

Les charges à caractère général sont néanmoins stables. Les dispositifs existants auprès des administrés ont été étendus dès 2024 (voyage des dames, voyage des aînés, colis de Noël, cadeau de la fête des mères). Des actions d'optimisation des contrats restent à poursuivre.

Les charges de personnel ont augmenté de 6 %. Deux agents ont été licenciés pour inaptitude avec versement d'une indemnité. Le taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL est passé de 31,65 % à 34,65 %.

Les autres charges de gestion courante ont également augmenté de 39 %. Ce chapitre prend en compte les participations qui devront être versées par la collectivité pour financer l'alimentation électrique du parc accrobranche et l'effacement des réseaux sur la RD 817. Le niveau des subventions allouées par la collectivité reste élevé. Les indemnités des élus ont été arrêtées en fonction de l'actuelle strate démographique dans laquelle se trouve la commune nouvelle. Le montant des diverses aides allouées au titre de la politique d'action sociale communale s'est stabilisé après avoir doublé entre 2023 et 2024.

Le chapitre 014 a baissé, l'Etat ayant prélevé directement sur les recettes fiscales plus de 80 000 €. Un nouveau prélèvement a été mis en place.

En parallèle, le montant global des recettes qui s'élève à 2 149 743,67 € a diminué de 10,78 %.

Le montant des produits des services a diminué de 18 %. Le nombre d'enfants fréquentant la cantine et la garderie est faible. Il n'y a pas eu de vente de bois.

Le montant des impôts et taxes est élevé notamment l'attribution de compensation versée par la CCLO. Le montant des impôts perçu a été impacté par un prélèvement direct effectué par l'Etat.

Le montant des dotations est stabilisé. Avec la création de la commune nouvelle, la commune a perçu un fonds d'amorçage de 15 €/habitant qui viendra compléter la DGF.

Le montant des loyers reste élevé. Les locations de salles continuent de progresser.

Le montant des remboursements des intérêts d'emprunts reste stable et devrait légèrement diminuer, l'emprunt souscrit par la commune historique d'Urdès pour financer la construction de la salle et de l'école étant arrivé à échéance.

La capacité d'autofinancement (produits réels – charges réelles) déduction faite des charges et produits exceptionnels est de **277 865,16 €**. Elle était de **638 134,52 €** en 2024, **538 437,42 €** en 2023. La Capacité d'Autofinancement Nette est de **108 120,79 €**.

En investissement

Le budget des réalisations d'investissement 2025 s'élève à **659 250,72 €**.

Le dossier centre technique reste en réflexion.

La totalité du programme de voirie rurale 2025 a été réalisée pour un budget de **89 509,43 €** comprenant la réfection d'entrées de maison et un important programme sur le Hameau d'Urdès (Mounségaou, Pont Vieux). L'étude concernant le chemin de Montaner a été lancée.

Des travaux lourds ont été menés sur les chéneaux de la salle des sports afin de régler les difficultés d'étanchéité.

Un terrain de pétanque a été créé.

Une écriture a été passée afin de clôturer l'opération pour compte de tiers aménagement de la Route d'Herm.

Au titre de la couverture incendie des poteaux seront remplacés sur les deux hameaux.

L'opération d'aménagement de la Départementale 817 a fortement mobilisé le budget communal. Les travaux devraient s'achever en avril.

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur les divers bâtiments : travaux de reprise de la façade de la bibliothèque, relamping école, cantine, garderie, pose de films école du Hameau d'Urdès, étude et maîtrise d'œuvre transfert Agence Postale Communale en mairie, reprise du pluvial des bâtiments communaux.

Les marchés concernant l'opération transfert APC/extension cabinet kiné viennent d'être signés. 2025 a vu l'achèvement des études diverses. Les mandatements de ces deux sous-opérations seront effectués de manière distincte pour des questions de TVA.

La consultation concernant la mise en accessibilité du cimetière d'Urdès a été lancée en janvier 2026. En 2025, le dossier de consultation des entreprises a été finalisé.

Des acquisitions de matériels ont été réalisées : achat robot tondeuse, sonorisation Eglise, fourniture vidéo projecteur école, illuminations de Noël.

Les restes à réaliser s'élèvent à **508 164,02 €**.

Les recettes réelles d'investissement sont inexistantes.

Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements que pour le fonctionnement.

La commune est en train de procéder à la régularisation de certaines emprises foncières liées à l'installation de Chemstart'up.

L'encours total des dettes bancaires s'élève à **1 435 014,48 €** fin 2025 portant la dette par habitant à **1 383,31 €** (contre 611 euros pour les communes de même strate). Le ratio d'endettement de la commune qui rapporte l'encours total de la dette au 31/12/2025 sur les produits réels de fonctionnement est de 0,64 alors que la médiane est fixée à 0,80. Cet encours peut être remboursé en moins d'une année de recettes courantes.

Les remboursements d'emprunts s'achèvent en 2033 (investissement 2020-2026) et 2039 (résidence les jardins d'Elisa).

c) Budget général 2025 : Compte Financier Unique 2025

Vote du Compte Financier Unique 2025

Après vérification et ajustements, les écritures passées par la commune et les services du SGC sont concordantes. Suite à présentation qui en est faite par M. Gervais CILLAIRES, le conseil Municipal valide la présentation du CFU 2025 et reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser .

L'excédent de fonctionnement cumulé des deux budgets permettra entre autre de couvrir le déficit de la section d'investissement et le besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement.

Il est décidé d'affecter partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement pour **1 122 795,97 €**.

Le déficit d'investissement de **651 244,95 €** sera reporté.

L'excédent de fonctionnement reporté sera donc de **1 169 174,05 €**.

d) Mutations immobilières effectuées en 2025

Les collectivités sont soumises à l'obligation de communication et d'approbation des acquisitions et aliénations immobilières effectuées pour chaque exercice.

La commune n'a pas procédé à l'acquisition de terrains en 2025.

Il a été décidé de vendre un terrain à vocation économique auprès de la société PERGUILHEM et de la CCLO. Ces ventes doivent être précédées de régularisations administratives dans le secteur.

e) Approbation de la liste des marchés conclus en 2025

L'arrêté du 21 juillet 2011 modifié pris en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics impose le recensement des marchés conclus en 2025.

Le marché de maître d'œuvre pour le centre technique municipal a été signé.

Divers travaux de voirie et d'aménagement ont été réalisés dans le cadre du marché à bon de commandes de la CCLO.

f) Point sur le programme pluriannuel d'investissement

Un point est effectué sur les projets en cours.

Décret tertiaire

Des travaux ont été effectués dans le cadre du décret tertiaire sur la salle des sports, la cantine et la garderie. Le remplacement du styx de la cantine, fuyard doit être également effectué dans le cadre de ce dispositif en optimisant les installations existantes. Les chauffages de la salle des sports seront équipés de minuterie.

Stade

Des travaux restent à effectuer sur le stade d'entraînement. Ils consistent en la reprise du drainage.

Résidence La Caminade

Les travaux sur cette résidence se poursuivent. Ils devraient pouvoir être réceptionnés en septembre.

Extension local kiné

Suite à consultation, les marchés ont été attribués. Les deux opérations seront gérées de manière différente au regard de l'assujettissement à TVA des travaux d'extension du local kiné.

Le planning est en cours de définition. Le souhait est que l'APC s'installe en mairie avant la mi-mars.

Centre technique

Le permis a été accordé. La charpente en photovoltaïque a été revue en fonction des besoins de la commune en matière d'autoconsommation collective.

La volonté des élus est de réduire le coût de l'opération.

La commune bénéficiera d'une subvention de 200 000 € au titre de cette opération.

Aménagement RD 817

Les services du département ont inscrit les travaux de reprise de la RD 817 et de la RD 31 en 2025.

Accrobranche

Un point est effectué sur les démarches concernant l'alimentation du parc accrobranche en électricité. TE 64 a engagé les démarches qui s'imposent auprès de la préfecture. Une demande de défrichement est à déposer pour deux arbres dont un appartenant à un privé. Des démarches sont également menées en parallèle par l'ONF au regard des conséquences de l'installation projetée sur la forêt soumise.

Cimetière du Hameau d'Urdès

La consultation a été lancée.

Les travaux seront précédés du déplacement de 5 terrains communs.

Il sera alors possible de finaliser la demande de fonds de concours auprès de la CCLO.

g) Orientations budgétaires 2026

Les priorités du budget 2026

L'année 2025 correspond à une année de fonctionnement en vitesse de croisière. Le budget 2026 sera bâti sous le signe de l'incertitude et de la prudence pour prendre en compte ces éléments ainsi que certaines mesures déjà connues.

Le **Dilico** ("dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales"), destiné à lisser l'évolution des recettes fiscales, est reconduit pour 2026, avec une contribution totale prévue autour de **740 millions d'euros** dont les communes seraient **entièrement exonérées**. De même, le Gouvernement a décidé de ponctionner la compensation des impositions sur les établissements industriels (TFPB et CFE des communes et EPCI) ce qui va à l'encontre de la réindustrialisation pourtant affichée comme une priorité.

Outre le texte du budget, de nouvelles dépenses contraintes sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2026, avec la hausse supplémentaire d'1 milliard d'euros de cotisations employeurs à la CNRACL.

Les dépenses communales sont en hausse :

- Des charges de personnel, sous l'effet des revalorisations salariales et des besoins de continuité du service public,
- Des charges à caractère général, notamment l'énergie, les assurances et les achats courants,
- Des dépenses d'investissement, orientées vers la transition écologique, la rénovation du patrimoine et les équipements de proximité.

Cette évolution des recettes et des dépenses exerce une pression sur l'épargne brute des communes.

Face à ces enjeux, les communes peuvent mobiliser plusieurs leviers :

- priorisation des projets d'investissement,
- optimisation des dépenses de fonctionnement,
- recherche de financements externes (subventions, partenariats).

L'évolution budgétaire de la commune appelle à une gestion raisonnable et prospective, conciliant maîtrise des dépenses, maintien de l'investissement local et préservation de l'équilibre financier à moyen terme.

La principale vigilance porte sur le financement des investissements futurs, qui devra s'appuyer sur des subventions ou une planification budgétaire rigoureuse.

VII) PROGRAMMATION CULTURELLE

Un point est effectué sur la programmation culturelle 2026.

La commission culture doit se réunir le 22 février 2026.

Le 27 février est prévue une soirée cabaret.

DATES A RETENIR

- ✓ Le 08 mars 2026 : Amicale : Carnaval à l'Agora et à Elisa,
- ✓ Le 15 mars 2026 : élections municipales,
- ✓ Avril/mai 2026 : Amicale : date à arrêter pour méchoui salle du Vieux Chêne,
- ✓ Le 05 avril 2026 : les 10 du FBL à l'Agora et à Elisa,
- ✓ Le 25 avril 2026 : fêtes du Hameau d'Audéjos à la salle du Vieux Chêne,
- ✓ Le 25 avril 2026 : APE : journée des familles à l'Agora,

- ✓ Le 26 avril 2026 Vide Grenier Rotary
- ✓ Le 08 mai 2026 : commémoration,
- ✓ Les 23 et 24 mai 2026 : FC BAAL : tournoi de printemps au stade
- ✓ Mai 2026 : exposition les enfants de la Résistance,
- ✓ Le 06 juin 2026 : FC BAAL : assemblée générale, fête du foot,
- ✓ Le 14 juin 2026 : Amicale : 80 ans de l'Amicale à l'Agora,
- ✓ Les 14 et 15 juin 2026 : tournoi international de foot d'Artix,
- ✓ Les 19 et 20 juin 2026 : fêtes de Lacq à l'Agora,
- ✓ Le 28 juin 2026 : APE : fête de l'école à l'Agora,
- ✓ Début juillet 2026 : Amassada : grillades
- ✓ Le 12 septembre 2026 : fêtes du Hameau d'Urdès à la Salle du Caminaou.
- ✓ Le 24 octobre 2026 concert ARRAYA
- ✓ Le 11 novembre 2026 : commémoration,
- ✓ 06 décembre 2026 : Marché de Noël,
- ✓ Noël des enfants : 11 décembre 2026,

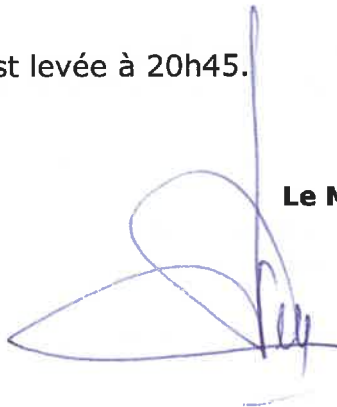
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,



Joël LABORDE-RAYNA

Le Maire,



Didier REY

